

## Attribution de subvention à l'association ARTISSE

**Rapporteur** : M. Le Président

AVIS			
Commission n°9		Bureau	
séance du 03/06/02	favorable	séance du 12/07/02	favorable

Le Conseil de Communauté a défini des critères d'intervention en direction des demandes de subventions concernant des manifestations culturelles ou sportives.

Dans ce cadre, et afin de donner un signe de l'engagement de cette politique dès 2002, il est proposé de soutenir le projet de l'association ARTISSE.

L'association ARTISSE, basée à Auxon-Dessus a sollicité la CAGB pour l'organisation d'un festival artistique pluridisciplinaire.

L'objectif de ce festival est de :

- favoriser la convivialité et la rencontre autour d'une programmation artistique diversifiée qui s'adresse à tous les publics,
- mobiliser et impliquer les habitants en investissant des lieux insolites, en favorisant autant que possible les échanges, l'interactivité public/arts/artistes
- inscrire dans la durée un festival ambulant qui se déplacerait chaque année dans les communes de la CAGB permettant d'offrir des lieux d'expression et de diffusion nouveaux et variés aux artistes locaux

Le festival aura lieu le samedi 21 et le dimanche 22 septembre 2002 à Auxon-Dessus.

Pendant 2 jours se succéderont : spectacles de rue, représentations théâtrales, conteurs, concert de musique, animation de cirque, arts plastiques : peintres, sculpteurs, photographes, céramistes...

Les représentations investiront 11 lieux privés (granges, pré...) et 15 lieux publics (place de l'église, église, chapiteau...)

Le budget prévisionnel d'organisation du festival se monte à 19 410 €.

Au regard des critères proposés, le Conseil de Communauté juge le projet très intéressant pour :

- son côté innovant (interactivité, lieux insolites...),
- sa volonté de développer un festival tournant dans les secteurs de l'agglomération,
- sa mobilisation des acteurs locaux (artistes, habitants),
- sa volonté de sensibiliser les habitants aux disciplines artistiques.

Les objectifs du festival répondent aux critères en terme de rayonnement, d'innovation, d'accès à la culture, d'implication des acteurs locaux.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'attribuer une aide de 1000 euros à l'association ARTISSE.**

Pour extrait conforme,

Le Président